

Dans la série, on se fait tous... posséder...

Question à la majorité de la Métropole : êtes-vous vraiment fiers de ce que vous avez fait ?

Dans la catégorie "fallait oser", la Fondation Abbé Pierre a décerné un "Pic d'or" : le prix "du dispositif le plus décomplexé" pour ses bancs installés sur la Place Veil, qui a porté pendant des décennies le triste nom de Thiers... Pour la Fondation Abbé Pierre ces bancs "sont là pour empêcher les personnes sans domicile fixe de se reposer".

Aussitôt l'Est Républicain prend la défense d'André Rossinot (il fallait oser) et lui consacre une Une complète (!) en titrant par une affirmation partisane et non un commentaire "des bancs injustement mis au ban".

Ce n'est pas la première fois que la presse locale produit des articles pour faire l'éloge de cette catastrophique réalisation (regardez sur Google le nombre d'articles, cela tourne en véritable propagande). Place, qui pourtant, a été élue par les internautes en 5ème position parmi les places les plus moches de France... Et là, on a moins communiqué !

Mais si André Rossinot avait un tant soit peu le sens de l'art et de l'esthétisme, cela ce saurait...

On peut toujours dissenter, mais pourquoi ne pose-t-on pas les questions essentielles ?

Par exemple :

- Trouvez-vous que la Place Veill soit esthétique ? La trouvez-vous fonctionnelle ? La trouvez-vous accueillante, chaleureuse, suffisamment végétalisée ?
- Quel a été le coût total de la Place Thiers ?

Puis :

- Trouvez-vous que ces bancs soient esthétiques ?
- Les trouvez-vous fonctionnels ? Confortables ? Aviez-vous compris que c'était des bancs ?
- Avez-vous déjà été tentés de vous asseoir dessus ?

Et surtout :

- Quel a été le coût de cette réalisation ?

On ne nous en dit rien, mais, comme pour s'excuser à l'avance, on affirme que le coût a été pris sur "le 1% artistique"...

En disant ça, on ne dit toujours rien, c'est 1% de combien pour un telle réalisation ?

Et puis, il faut savoir que le 1% artistique est une mesure (cadrée par la Loi) qui consiste à réserver, à l'occasion d'une construction ou de l'extension de bâtiments publics, une somme permettant la réalisation d'une ou plusieurs œuvres d'art spécialement conçues pour le lieu. La Loi, à la limite, permet la réalisation de ces œuvres dans ses abords...

Mais dans ce cas, de quel bâtiment public parle-t-on étendu ou réalisé sur cette Place ?

La procédure participative très cadrée par la Loi pour le choix de l'artiste et de l'œuvre a-t-elle été respectée ? On ne nous en a pas parlé... Qui a payé ? Le Grand Nancy ? Ou la Ville de Nancy ? Pourquoi ne communique-t-on pas ces informations ?

N'y a-t-il pas eu une fois de plus un petit arrangement entre amis qui a permis au roi de faire ce qu'il voulait ?

Alors je donne mon avis :

"Avec la cruauté d'une bête sauvage, Thiers a tué la Commune, en un rouge carnage"... disait le poète.

- Ces bancs sont laids et pour le coup il y a eu recherche d'harmonie pour s'intégrer dans la laideur ambiante de la Place Veil.
- Cette Place est inhumaine, parce que minéralisée à 100%, quand toutes les grandes villes d'Europe font entrer la nature dans le centre-ville.
- Je pense que ces bancs ont coûté une fortune aux contribuables qu'ils sont des repoussoirs à toute velléité de convivialité (Il est loin le temps où [Georges Brassens](#) chantait les amoureux qui s'bécottaient sur les bancs publics...) pour des bancs qui me font plutôt penser à des invertébrés à corps mou, parasites sous forme larvaire, froids et qui semblent ramper, à la recherche d'un ailleurs meilleur.

L'art doit être absolument critiqué, c'est essentiel parce qu'il doit absolument nous interroger. Mais lorsqu'il a une fonction précise (et dans ce cas hostile) dans l'espace urbain, les citoyens doivent être interrogés avant que l'acte ne soit posé.